



CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS

Législature 2021 – 2026

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 9 juin 2026, ferme du Château de Bavois

Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot « conseiller »).

Présidence : Monsieur Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20 h 30. Cette séance a lieu dans la ferme du Château de Bavois, à la suite de l'assermentation des Autorités communales pour la prochaine législature par Monsieur le Préfet. Il remercie les conseillers communaux pour leur présence à cette dernière séance de la législature 2021-2026. Il souhaite la bienvenue au Syndic, aux Municipaux, à la Secrétaire communale ainsi qu'à la Boursière.

La séance étant publique, le public et la presse sont priés de bien vouloir occuper les places situées au premier étage de la salle.

Concernant l'ordre du jour, il informe l'assemblée que le PACom ne sera par traité lors de cette séance, mais lors de la prochaine législature.

Une interpellation, reçue hier, sera traitée sous le point 7, propositions individuelles.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation du PV du 10 mars 2026.
3. Communications de la Municipalité (*interpellation de Monsieur J.-M. Viquerat*), du Bureau et des commissions.
4. Comptes 2025.
5. Gestion 2025.
6. PACom et règlement.
7. Règlement sur l'entretien des chemins et ouvrages d'amélioration foncière.
8. Propositions individuelles.
9. Divers

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués, 33 sont présents, 2 sont excusés.

Le quorum étant atteint, le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mars 2026

Le procès-verbal est accepté par 32 oui et 1 abstention.

3. Communication de la Municipalité / du bureau / des commissions

Communications de la Municipalité

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, revient sur la question posée lors du dernier Conseil par Monsieur Hans Hügli concernant les cartes journalières. La Municipalité a pris des renseignements afin de pouvoir apporter une réponse plus précise. Pour les usagers, il n'y a aucun avantage à se rendre au guichet pour y acheter cette carte. Il suffit de se rendre sur le site internet ou sur l'application, le prix est identique. Effectuer les démarches auprès du bureau communal engendrerait plus de travail administratif, formulaire à remplir, accéder à internet, renvoyer le formulaire à la personne, etc. La Municipalité a donc décidé de ne pas entrer en matière. Par contre, si une personne a besoin d'aide, Madame Gisèle Tarabori, Municipale, s'engage à lui expliquer la marche à suivre.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, informe qu'un changement aura lieu sur le site internet de la commune cet été. Des informations complémentaires suivront.

Il lit également la réponse à l'interpellation que Monsieur Jean-Michel Viquerat a déposée lors de la dernière séance : *« La Municipalité remercie M. Viquerat pour son interpellation. Ceci nous permet de rappeler que ces éléments ont déjà été présentés au Conseil communal, notamment lors de la séance de mars 2023, et qu'ils sont, pour l'essentiel, accessibles publiquement via le site de la Commune ou de BavoisEole. Nous comprenons les inquiétudes concernant les prix de rachat de l'électricité qui ont chuté. Il est à noter que les éoliennes fonctionnent plus des 2/3 du temps (dont la nuit) et on leur maximum de production en hiver, ce qui en fait un complément parfait à la production solaire, surtout au niveau des tarifs de reprise. S'agissant du cadre général du projet et des retombées financières en particulier, les mécanismes de soutien à l'énergie éolienne relèvent de dispositifs fédéraux stables et distincts de ceux applicables au photovoltaïque. Contrairement à ce qui est suggéré, l'évolution du marché de l'électricité n'a pas remis en cause les conditions de rétribution prévues pour ce type d'installation. En effet le SRI (l'équivalent du RCP photovoltaïque) est garanti pour les 15 premières années du parc. Ce qui confirme le seuil de rentabilité sur 20 ans. Il est à souligner, que les investisseurs regardent de près les indicateurs de rentabilité du projet. En ce qui concerne les relations contractuelles, la convention liant la Commune au porteur de projet est publique et consultable. Les conventions conclues avec des propriétaires privés relèvent en revanche du droit privé et ne peuvent, à ce titre, être transmises au Conseil communal. Ceci a déjà été mentionné à plusieurs reprises. Concernant l'affectation de la zone du projet éolien, la loi nous demande une coordination des procédures afin que ces plan zones (PACom et PPA éolien) ne se superposent pas et que l'affectation reste cohérente. Dans le cas d'une non acceptation du projet éolien, l'affectation de la zone resterait à l'affectation actuelle, à savoir des surfaces agricoles et forestières. Un plan partiel d'affectation (PPA) à part entière pourrait en effet faire l'objet d'une future procédure, mais rien ne nous y contraint actuellement. Dans ce contexte, la Municipalité considère que les informations nécessaires à une bonne compréhension du dossier ont été mises à disposition de manière complète et transparente. Nous souhaiterions pouvoir, à l'avenir, axer nos échanges sur des interventions basées sur la connaissance des éléments déjà communiqués. Elle reste bien entendu à disposition pour toute clarification utile. »* Pour illustrer ses propos, il fait passer aux conseillers une feuille contenant un tableau indiquant les éléments de réponses point par point, repris de la séance de mars 2023.

Monsieur Jean-Michel Viquerat indique que dans son interpellation, il a demandé une confirmation de ces accords, les accords actuels n'étant plus les mêmes que ceux en vigueur il y a quelques années.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, répond que ces accords ont été confirmés lors du Conseil d'administration qui a eu lieu il y a quelques semaines.

Monsieur Jean-Michel Viquerat demande si cela a été confirmé par écrit.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique que cela a été noté au procès-verbal du Conseil d'administration.

Monsieur Jean-Michel Viquerat demande si ce procès-verbal est public.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, lui répond par la négative.



Réponses interpellation M. Viquerat du 5 mars 2026

Aspects financiers du projet et retombées pour la Commune

Une présentation a été faite au CC en mars 2023 et se trouve sur le site de la commune

Retombées financières pour la commune

Retombées financières pour la commune total sur 20 ans

Type de rémunération	Montant total pour 20 ans	Par année
Rémunération selon la convention de collaboration de 2011	3'700'000 CHF	185'000 CHF
Rémunération selon la promesse de constitution de droits de superficie de 2011	700'000 CHF	35'000 CHF
Fonds de soutien (1%)	800'000 CHF	40'000 CHF
Taxes (impôts)	2'500'000 CHF	125'000 CHF
Provision (5% du capital actions)	1'700'000 CHF	85'000 CHF
Total	8'500'000 CHF	425'000 CHF

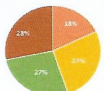
Ces chiffres sont des ordres de grandeurs et peuvent varier en fonction du choix final de l'indemnité.

Financement

Proposition de la Municipalité en faveur des habitants

- Durabilité : ajouter 1% au fond dédié à la durabilité
- Bonus : 100 CHF / habitant.e
- Facture d'électricité : réduction de 3 et le kilowattheure sur la facture d'électricité
- Ménage communal

Répartition du montant annuel (commune)



- Durabilité (25'000 CHF)
- Bonus (150'000 CHF)
- Facture d'électricité (5'000 CHF)
- Ménage communal

Pour un ménage composé de 4 personnes (annuel) :

- Bonus : 400 CHF
- Facture d'électricité : 4'500'0.03 = 135 CHF

Pour des projets durables via le fond durabilité : 80'000 CHF

Pour des projets d'utilité publique : 125'000 CHF

*Bavels
Ménages : 100
Habitants : 1'000
Compensation électricité territoriale annuelle : 4 CHF

PGA : exclusion de la zone éolienne en cas de non-réalisation du parc

Dans le cas d'une non-acceptation du projet éolien, l'affectation de la zone resterait à l'affectation actuelle, à savoir des surfaces agricoles et forestières. Un plan partiel d'affectation (PPA) à part entière pourrait en effet faire l'objet d'une future procédure, mais rien ne nous y contraint actuellement

Redevances toujours d'actualité au regard de l'évolution du prix du marché de l'électricité ?

Oui. Les subventions prévues pour l'énergie injectée dans le réseau sont toujours d'actualité et garanties par la Confédération. Tous les 10 ans, une notification d'avancement du projet (NAP) est envoyée chez Pronovo afin de prolonger le délai si besoin. Une fois le parc en service, le taux de rétribution est vérifié après 5 ans d'exploitation et éventuellement adapté.

Augmentation des productions PV = baisse conditions de rachat du courant, impact sur rentabilité du projet éolien ?

Pas d'impact car contributions indépendantes pour l'éolien.

Convention de collaboration entre La Commune de Bavois et le porteur de projet

Le document et l'avenant se trouvent sur le site de la Commune : [1614586922-convention-commune-de-bavois-et-bavoiseolesa-1443.pdf](https://www.bavois.ch/fr/1614586922-convention-commune-de-bavois-et-bavoiseolesa-1443.pdf)

Conventions avec propriétaires privés

Elles ne seront pas transmises au Conseil communal car il s'agit de contrats de droit privé et non public.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, donne des nouvelles de l'opposition qu'elle a déposée au sujet de la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute : « *La Municipalité a pris acte de l'arrêt rendu concernant le projet porté par l'OFROU et la RBAU. Elle en regrette certains aspects, en particulier au regard des attentes légitimes de la population et du travail mené ces dernières années à l'échelle locale. Après analyse, elle a toutefois décidé de ne pas recourir au Tribunal fédéral, considérant que les chances de succès apparaissent limitées et que la poursuite de la procédure engendrerait des coûts et des délais supplémentaires difficilement justifiables pour la collectivité. Nous déplorons en premier lieu l'absence de communication active et structurée entre les porteurs du projet et la commune. Une meilleure coordination aurait permis d'anticiper certaines incompréhensions et d'intégrer plus tôt les préoccupations du terrain. Nous regrettons également que les enjeux de protection contre le bruit, en particulier pour les riverains directement concernés, n'aient pas été pris en compte de manière satisfaisante, alors même qu'ils constituent un élément central de l'acceptabilité du projet. Par ailleurs, plusieurs éléments laissent craindre un effet rebond sur la fréquentation de l'infrastructure, avec des conséquences potentiellement défavorables en termes de trafic et d'émissions, en contradiction avec les objectifs climatiques poursuivis à l'échelle communale et cantonale et des engagements pris par la confédération dans ce domaine. Enfin, la modification du paradigme relatif à la prise en charge des frais d'avocats pour les personnes expropriées suscite de vives préoccupations. Elle fragilise l'équilibre des droits dans ce type de procédure et pourrait dissuader des citoyens de faire valoir légitimement leurs intérêts à l'avenir. Dans ce contexte, la Municipalité continuera à suivre ce dossier avec attention et à défendre les intérêts de la population, en privilégiant le dialogue avec les autorités concernées et la recherche de solutions concrètes.* »

Communications de la commission gestion-finances

Monsieur Olivier Agassis, membre de la commission gestion finances fait la lecture du rapport concernant le dicastère eau potable, EPOT, EU et défense incendie: «*La commission de gestion et finances, représentée par Mesdames Besuchet Christel et Oulevay Nicole, Messieurs Viquerat Jean-Michel et Agassis Olivier, s'est réunie le 1^{er} avril 2026 en salle de Municipalité pour rencontrer Madame Gobalet Christelle, Municipale en charge du dicastère eau potable, Epot, EU, défense incendie. La commission la remercie. **La réunion visait à préparer le rapport de la commission pour le Conseil du 9 juin sur le dicastère eau/assainissement/défense incendie.** En évaluant l'état des réseaux, la qualité de l'eau, les travaux récents et la planification des interventions nécessaires. Les décisions ont été orientées par des constats techniques (fuites, dépôts, compteurs vétustes) et par la nécessité d'équilibrer solutions techniques et contraintes financières. **Eau potable: consommations, fontaines et qualité de l'eau.** Consommations: la pose de compteurs communaux a mis en évidence des écarts importants de consommation. De nombreux compteurs sont anciens, difficilement lisibles ou arrivent en fin de vie. Leur durée d'utilisation habituelle est estimée entre 15 et 20 ans. Fontaines: elles sont alimentées par 2 systèmes d'alimentation: raison d'eau de source communale et par le réseau d'eau potable. La pose récente de compteurs met en évidence une forte consommation (9'000 m³ / an). Dans un souci d'économie d'eau, la commission encourage la Municipalité à réduire cette consommation. Qualité de l'eau: le réseau principal est suivi de manière régulière, ce qui n'est pas le cas des sources communales. Nitrates: une baisse récente a été constatée, avec 31 mg/L mesurés le 16 février contre 47 mg/L auparavant. La valeur de référence fédérale mentionnée est d'environ 25 mg/L. Analyse: sur les tronçons peu utilisés, le risque de stagnation de l'eau et de développement de Legionella justifie le maintien d'un flux continu sur certaines alimentations, plutôt que des coupures strictes. Analyses complémentaires: solliciter le canton pour approfondir les contrôles et évaluer l'ouverture potentielle d'un autre puits. **Réseau, réservoirs et défense incendie.** Constats: Des fuites importantes ont été détectées en 2024. Une liaison partielle avec Chavornay est en cours pour garantir les débits nécessaires à la défense incendie et permettre l'utilisation de notre puits. Projet principal: Le projet prévoit la suppression d'un réservoir problématique et la construction d'un nouveau réservoir de 650 m³, composé de deux cuves. L'installation comprendra également des pompes et un système de télégestion afin d'harmoniser les niveaux et d'atteindre une pression estimée à environ 7,7 bars après travaux. Contraintes techniques: Le remplacement des vannes et des prises incendie reste complexe en l'absence de coupures ciblées. Les interventions devront être organisées de manière ponctuelle pour éviter une*

coupure générale. **Assainissement (STEP) et finances liées à l'épuration.** Constats : La STEP a déjà fait l'objet d'optimisations, avec une révision de sa capacité et l'installation partielle de panneaux solaires. La pression financière augmente sous l'effet de la hausse du nombre d'usagers, ainsi que des coûts d'entretien et de renouvellement des équipements. Les inspections par caméra ont mis en évidence des dépôts et du calcaire dans le réseau d'eau claire. **Travaux, inspections et planification des actions immédiates.** Travaux récents : Des remplacements de tronçons ont été engagés à la suite des diagnostics réalisés. Les pannes touchant les pompes d'assainissement et de relevage sont en cours de traitement, avec commandes et révisions planifiées. **Étude de ruissellement.** L'étude a été confiée à Triforme. L'approche privilégiée consiste à atténuer les effets en amont et à mettre en place des mesures locales, plutôt qu'à se limiter à l'agrandissement des canalisations. **Défense incendie.** Service Incendie de la Plaine de l'Orbe a étudié durant l'année 2025 avec le SDIS Ste-Croix afin de réunir les forces disponibles en journée et assurer les missions demandées. Le nouveau SDIS a vu le jour au 01.01.2026 sous le nom SDIS Jura Vaudois qui réunit maintenant 21 communes. Pour des raisons d'intendance, des personnes permanentes ont été engagées, à raison de deux ETP pour les 2 casernes. La commission tient à remercier Madame Gobalet Christelle, Municipale en charge du dicastère, pour sa disponibilité et la qualité de ses documents. »

Monsieur le président remercie Madame Christelle Gobalet, Municipale, d'avoir reçu la commission de gestion-finances. Elle les a d'ailleurs impressionnés.

4. Comptes 2025

La Municipalité présente les comptes communaux 2025 selon le Plan comptable vaudois (MCH1). Les comptes de fonctionnement font apparaître un excédent de recettes de Fr. 95'451.27 contre un excédent de charges de Fr. 125'708.25 prévu au budget.

Monsieur Olivier Agassis lit le rapport de la commission gestion-finances : « La commission de gestion et finances s'est réunie en salle de Municipalité à deux reprises pour examiner les comptes 2025: le 12 mai 2026, en présence de Madame Christel Besuchet et Messieurs Jean-Michel Viquerat, Daniel Schwab et Olivier Agassis. La commission remercie chaleureusement Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, Monsieur Julien Burnand et Madame Christelle Gobalet, Municipaux, ainsi que Madame Alyssa Jan, Boursière communale, pour leur accueil et la clarté de leurs explications. Le 28 mai 2026, représentée par Mesdames Nicole Oulevay et Christel Besuchet, ainsi que Messieurs Daniel Schwab, Jean-Michel Viquerat et Olivier Agassis, pour finaliser le présent rapport. La commission tient à souligner la qualité et la précision du préavis municipal, dont le niveau de détail a permis de répondre d'emblée à la grande majorité de nos interrogations. **Analyse des résultats financiers.** La commission salue l'excellent résultat des comptes 2025, qui se soldent par un bénéfice de Fr. 95'451.27. Ce solde positif est d'autant plus remarquable qu'il intègre non seulement les amortissements ordinaires du patrimoine administratif, du patrimoine financier, mais également des amortissements supplémentaires et des attributions importantes, à savoir: Compte 110.3809.00: Attribution au fonds de réserve – Fr. 100'000.-. Compte 357.3320.00 : Amortissement supplémentaire du patrimoine administratif – Fr. 262'500.- La commission s'est penchée plus en détail sur deux objets spécifiques: A. Le Fonds multisports. Sur ce point, il convient de distinguer deux éléments financiers distincts: 1. Le solde initial de Fr. 64'850.-: Ce montant est issu d'un legs/don spécifiquement affecté à la création d'un terrain multisports. Sur le plan juridique, cette somme ne peut pas être réaffectée à un autre usage. Toutefois, le nouveau modèle comptable MCH2 n'autorise plus le maintien de fonds sans règlement précis. Pour pallier cela, la Municipalité a choisi de requalifier cette somme en préfinancement. Cela dispense la commune de créer un règlement fastidieux, mais impose en contrepartie la réalisation du projet dans un délai de 2 à 3 ans. 2. L'attribution complémentaire de Fr. 100'000.-: Bien que cette somme aurait pu être affectée à un autre projet, la Municipalité a choisi de la lier au legs initial. L'objectif est de consolider le budget nécessaire pour concrétiser rapidement ce terrain multisports. Le libellé du compte passif 9282.009.00 «fonds de réserve terrain multisports» est inexact et prête à confusion. La commission demande donc à ce qu'il soit modifié en «préfinancement terrain multisports» pour

plus de clarté. Nous tenons à préciser qu'avec un compte de préfinancement, et non de fonds de réserve, le compte peut être dissout si le projet ne se réalise pas, et transféré dans le compte « réserve de politique budgétaire ». B. Amortissement du bâtiment administratif (Fr. 262'500.-) Le choix d'attribuer cette somme au bâtiment administratif est purement stratégique: elle permet de solder définitivement son amortissement à 100 % en lieu et place une charge annuelle de Fr. 15'500.- qui aurait dû courir sur les 17 prochaines années. Cette simplification du bilan et du suivi des amortissements s'inscrit dans la transition vers les normes MCH2. Elle a conduit à la suppression d'autres postes comptables obsolètes, le tout en parfaite conformité avec les recommandations de la fiduciaire lors du contrôle annuel. **Perspectives d'avenir et conclusions.** La commission constate avec satisfaction une forte hausse des rentrées fiscales. Compte tenu de l'arrivée de nouveaux habitants à Bavois et sous réserve du maintien des taux d'imposition pour 2027, cette tendance positive devrait se poursuivre et garantir la santé financière de notre commune ces prochaines années. Pour conclure, la commission remercie la Boursière communale pour la rigueur et l'efficacité de son travail. Au vu de l'ensemble de ces éléments, la commission de gestion et finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à accepter le préavis municipal N° 38/2026 portant sur les comptes 2025. »

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, apporte des réponses aux remarques de la commission. Il explique que, dans le cadre de MCH2, ce sera deux comptes distincts : un compte avec le libellé « Don, legs » et un autre compte « Préfinancement ». La Municipalité n'a pas le choix.

Vote : Approbation des comptes: 33 oui. Décharge de la commission : 30 oui, 3 abstentions

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver les comptes 2025 et en décharger la Municipalité ;
- de décharger la commission gestion-finances de son mandat.

5. Gestion 2025

La Municipalité soumet au Conseil communal un rapport sur sa gestion et de l'emploi qu'elle fait selon ses compétences, ceci selon l'article 17 du règlement du Conseil communal.

Monsieur Olivier Agassis lit le rapport de la commission gestion-finances : « La commission de Gestion et Finances représentée par Madame Besuchet Christel, Messieurs Viquerat Jean-Michel, Schwab Daniel et Agassis Olivier, s'est réunie le 12 mai 2026 en salle de municipalité. La Commission remercie Messieurs Salzmann Thierry, Syndic, Burnand Julien, Municipal Gobalet Christelle, Municipale et Madame Jan Alyssa, Boursière, pour leur présence ainsi que pour leurs explications. La commission représentée par Mesdames Oulevay Nicole, Besuchet Christel, Messieurs Schwab Daniel, Viquerat Jean-Michel et Agassis Olivier s'est ensuite réunie le 28 mai 2026. La commission a parcouru attentivement le rapport de gestion. Celui-ci est détaillé et complet et n'appelle pas de commentaire particulier de la part de la Commission. La commission chargée de l'examen de la gestion de l'année 2025 remercie la Municipalité pour la bonne gestion du patrimoine communal ainsi que les employés de la Commune pour leurs compétences et l'excellent travail fourni tout au long de l'année. En conséquence, la commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que proposé. ».

Madame Mélanie Crausaz ne comprend pas pourquoi il y a eu un rapport de gestion global et un rapport de gestion spécifique par rapport au dicastère de l'eau.

Monsieur Olivier Agassis lui répond que la commission gestion-finances a la possibilité de contrôler les dicastères. Elle a donc pris la décision d'en examiner un par année et d'en faire un rapport au Conseil.

Vote : Approbation de la gestion: 35 oui.

Le Conseil communal a décidé :

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2025.

6. Règlement sur l'entretien des chemins et ouvrages d'améliorations foncières

La Commune de Bavois n'a pas de règlement concernant l'entretien des chemins. Des travaux de rénovation des chemins étant en cours, la Municipalité pense que c'est le moment idéal pour établir un règlement sur l'entretien des chemins et autres ouvrages d'améliorations foncières. De plus, la commission de gestion-finances et celle chargée de rapporter sur la réfection desdits chemins y sont favorables.

Monsieur Stéphane Oulevay, rapporteur de la commission ad hoc, fait la lecture de leur rapport : *« La commission ad hoc composée de Sabrina Oulevay, Michel Bovet, Stéphane Oulevay (président), s'est réunie en date du 20 mai 2026 afin d'examiner sur l'objet du préavis. Monsieur Pascal Agassis, Municipal en charge du dossier a été contacté par téléphone et a répondu aux questions de la commission. A ce jour, la commune de Bavois, ne dispose d'aucun règlement relatif à l'entretien des chemins. La commission estime judicieux qu'un tel règlement soit adopté, compte tenu des récentes rénovations effectuées ainsi que les coûts importants qu'elles ont engendrés. Le règlement soumis à l'approbation est basé sur le règlement-type élaboré par le Canton de Vaud. Après examen de son contenu, la commission considère que celui-ci est complet et constituera un outil utile pour la Municipalité de Bavois. Il lui permettra de s'appuyer sur une base légale réglementaire claire afin de garantir une utilisation conforme des chemins et d'en préserver l'état. Toutefois, la commission formule les recommandations suivantes à l'attention de la Municipalité : Informer l'ensemble des exploitants de l'entrée en vigueur du présent règlement en leur transmettant une copie de celui-ci et en les rendant attentifs à leur obligation de s'y conformer, sous peine des sanctions prévues. Profiter de cette communication pour rappeler que les lames appartenant à la commune sont à la disposition des exploitants pour l'entretien des chemins. Veiller, lors des visites de terrain, à contrôler l'état des chemins, à signaler aux exploitants les éventuels manquements au règlement et à s'assurer que les travaux d'entretien nécessaires soient réalisés. Conclusion : Au vu des éléments présentés et des échanges avec Monsieur Pascal Agassis, la commission ad hoc recommande au Conseil communal d'accepter le préavis. »*

Vote : Approbation du règlement: 33 oui.

Le Conseil communal a décidé :

- - **d'approuver le règlement sur l'entretien des chemins et autres ouvrages d'améliorations foncières.**

7. Propositions individuelles

Monsieur Svend Lehmann porte son interpellation à la connaissance de l'assemblée : *« Je souhaite interpellier la Municipalité au sujet des travaux de remblais sur le territoire communal. Depuis plusieurs années, des travaux de remblais sont en cours sur le territoire de notre commune. Si ces opérations présentent des avantages reconnus, amélioration de terrains communaux, comme vous le savez, elles s'accompagnent également de nuisances significatives pour les habitants et les riverains : trafic de véhicules lourds particulièrement intense à certaines périodes, émissions de poussières, bruit persistant, et, de manière préoccupante, des excès de vitesse constatés par plusieurs citoyens, qui constituent un danger réel pour les automobilistes comme pour les piétons, en particulier dans les zones à proximité de la circulation pédestre et des classes qui passent sur le trottoir. En tant que conseiller communal et à l'instar de plusieurs voisins et habitants directement concernés, je me fais le relais d'une inquiétude légitime et d'un besoin d'information clair sur la nature, la durée et les suites de ces travaux, ainsi que sur les garanties offertes à la population quant à leur déroulement et à leur terme. Voici les questions adressées à la Municipalité : 1) Quelle est la durée prévisionnelle des travaux de remblais en cours, et quelles étapes restent à accomplir avant leur achèvement ? La Municipalité est-elle en mesure de communiquer un calendrier précis à la population ? 2) Quelles mesures concrètes ont été prises, ou sont envisagées, pour limiter les nuisances liées au trafic de poids lourds, notamment en matière de bruit, de poussière et de respect des limitations de vitesse, et pour garantir la sécurité des usagers de la*

route et des piétons ? 3) Quelle est la nature précise des engagements contractuels liant les entreprises exécutantes à la commune en matière de respect des normes environnementales et de sécurité ? 4) Dans quelle mesure ces travaux de remblais servent-ils uniquement les intérêts de la commune et des habitants ? 5) Quels critères de propreté la Municipalité applique-t-elle concernant l'entretien des routes et des trottoirs à proximité du chantier ? Des obligations de nettoyage ont-elles été imposées aux entreprises mandatées, et selon quelle fréquence ? En cas de manquement constaté, dépôts de boue, de gravats ou de poussières sur la voie publique, quelles sont les procédures de contrôle et les sanctions prévues ? Conclusion : La présente interpellation ne remet pas en cause le principe de ces travaux ni les bénéfices qu'ils peuvent apporter à notre commune. Et surtout à nos très chères terres agricoles, elle vise à s'assurer que l'exécution de ces chantiers se déroule dans le respect des habitants et avec la transparence que les citoyens sont en droit d'attendre de leur autorité communale. J'invite la Municipalité à fournir des réponses circonstanciées aux questions soulevées et espère que les suites données permettront de poursuivre la relation de confiance de la population dans la bonne gestion de ce dossier. »

Monsieur Norbert Oulevay, président, rappelle que si l'assemblée souhaite débattre de cette interpellation, elle doit être soutenue par un minimum de cinq conseillers. Plus de cinq le font.

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, indique que la Municipalité prend acte de cette interpellation. Mais en ayant pris connaissance que cet après-midi, la réponse sera donnée lors d'une prochaine séance. (En vertu de l'article 60, alinéa 3 du règlement du Conseil communal de Bavois)

Monsieur Jean-Michel Viquerat demande si dans son interpellation, Monsieur Svend Lehmann a mentionné également les retombées financières de ces travaux pour la commune.

Monsieur Svend Lehmann précise qu'il n'a fait aucune mention à ce sujet.

8. Divers

À l'occasion de cette fin de législature, deux conseillers prennent la parole :

Monsieur Alberto De Pascali : « Cette séance s'achève, et avec elle, notre législature. Je vais aller droit au but. Je remercie chacun pour la franchise des débats de la séance précédente au cours de laquelle les interventions d'Olivier Agassis, de Philippe Oulevay, de notre Syndic Thierry Salzmann, ainsi que les explications de Daniel Schwab et questionnements de Steven Oulevay ont mis le doigt là où ça fait mal. Nous devons crever l'abcès. On ne peut pas clore cette législature en faisant comme si de rien n'était. Les résultats des élections pour la législature 2026-2031 laissent un goût amer. Soyons clairs: la distribution de cette liste anonyme et les coups de téléphone insistants ont faussé le jeu. C'est une méthode que je qualifie, comme beaucoup ici, de lâche. Et que dire de l'association Vents Contraires ? On nous a expliqué qu'elle a sagement laissé préparer la liste en cuisine, mais que c'est un mystérieux tiers, habitant hors du village, qui l'a distribuée. C'est une excuse un peu facile. Il est tellement commode de souffler sur les braises en coulisses et de lever les mains en l'air dès que le vent tourne, en déclinant toute responsabilité. Quand on orchestre une campagne de sape, on l'assume jusqu'au bout, à visage découvert. Sanctionner par ces votes des personnes compétentes et engagées comme notre Syndic Thierry Salzmann ou nos Municipaux Pascal Agassis et Gwenaël Blanchard sur la base de ces manœuvres et d'un seul dossier qui représente à peine 5 % du travail de la Municipalité, c'est injuste. C'est un déni total des 95 % restants de leur engagement pour Bavois. Notre force, c'était l'Entente communale. Une liste unique pour travailler ensemble, pas pour se tirer dans le dos. En politique, on avance à visage découvert. Si on n'est pas d'accord, on signe ses tracts, on assume ses opinions ou on monte sa propre liste. C'est ça, la démocratie. Le courage anonyme dans les boîtes aux lettres n'a pas sa place chez nous. Malgré cela, nous devons être fiers du travail accompli ces cinq dernières années. Nous avons fait bouger la commune, nous avons géré les dossiers sérieux, et nous l'avons fait pour le bien de la population. Je remercie chaleureusement les Municipaux sortants pour leur travail acharné. Aux nouveaux élus, je souhaite plein de succès. J'espère sincèrement

que la prochaine législature saura retrouver le chemin du respect mutuel, de la transparence et de la franchise. Merci à tous pour votre engagement. Et ... place au verre de la convivialité. »

Monsieur Olivier Agassis : *« À l'occasion de la fin de cette législature, je souhaite mettre en avant le précieux engagement de mes collègues membres de la commission de gestion - finances. Leurs disponibilités et leurs implications lors des séances ont grandement facilité le bon déroulement de nos travaux et permis de traiter ensemble tous les dossiers qui nous ont été confiés. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur esprit d'équipe et leur collaboration, qui ont contribué à faire avancer nos projets dans une ambiance constructive et agréable tout au long de cette période. Il me convient également d'exprimer toute ma gratitude envers les membres de la Municipalité pour le travail remarquable qu'ils accomplissent au service de la commune. Leur engagement ne se limite pas aux heures officielles: bien souvent, ils consacrent une partie importante de leur temps libre et de leurs congés à la gestion des affaires communales, ce qui se fait souvent au détriment de leur vie familiale. Ce sacrifice, trop fréquemment passé sous silence ou insuffisamment reconnu, mérite d'être souligné et salué. Je souhaite exprimer mes plus sincères remerciements aux trois municipaux qui terminent leur mandat pour le travail qu'ils ont accompli au service de notre commune. Leur engagement et leur implication ont été essentiels au bon fonctionnement de notre institution. Je terminerai mes propos par souhaiter une excellente législature 2026 - 2031 à la nouvelle Municipalité ainsi qu'à l'ensemble du Conseil communal en espérant que les débats soient empreints de respect et axé sur l'intérêt communal. Je vous remercie pour votre attention. »*

Monsieur Cédric Martin a remarqué, dans le rapport de gestion, une fréquentation assez élevée de l'UAPE, la garderie des Petits-Poucets, etc. Lors d'une séance du Conseil communal, Madame Gisèle Tarabori, Municipale, avait évoqué un projet futur de création d'une nouvelle garderie. Il désire savoir si cela est toujours d'actualité.

Il a constaté, dans le diagramme concernant l'emploi du temps des employés communaux, que 6% étaient consacrés aux divers. Il a remarqué qu'à l'entrée du village, au carrefour de Marteray, les îlots verts n'étaient pas bien entretenus. Cet entretien est-il du ressort des employés communaux (6%) ou, comme indiqué lors d'un précédent Conseil, de celui d'un jardinier professionnel de Chavornay?

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, explique qu'effectivement un paysagiste de Chavornay avait été mandaté, mais il n'a pas fait son travail. Dorénavant, ce sera un paysagiste de Bavois, Monsieur Benjamin Jean-Mairet, qui s'en chargera.

Concernant la première question, le projet d'extension de garderie est, pour l'instant, mis en attente, car le réseau ASACE arrive à répondre à la demande avec une liste d'attente tolérable. Des idées germent, mais c'est surtout le lieu où la réaliser qui fait défaut.

Monsieur Joris Carel indique que dans le rapport de gestion concernant le dicastère de l'eau, il est évoqué la suppression d'un réservoir d'eau problématique et la construction d'un nouveau réservoir de 650 m³. Ces travaux sont-ils en lien avec le raccordement sur Chavornay ? Et sont-ils urgents ?

Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, explique qu'il s'agit là du PDDE (*Plan directeur des eaux*). Ce plan planifie les travaux à un horizon de 30 ou 40 ans. Ces travaux devront être exécutés par la commune, mais ne sont pas encore datés. Actuellement, rien n'est problématique, tout fonctionne.

Monsieur Joaquim Vez, premier vice-président, adresse un mot de remerciements au Président sortant, Monsieur Norbert Oulevay : *« Non, après toutes ces années où tu as reçu des interpellations, des motions et des postulats en tout genre. Après avoir eu régulièrement une certaine inquiétude de recevoir des reproches ou des téléphones de conseillers mécontents. Nous, le bureau, avons décidé d'innover en t'adressant des remerciements. Oui, car pour ceux qui l'ignorent, Norbert c'est quand même 10 ans de présidence du conseil communal, avec un taux de présence de 97%. Je l'ai calculé, 1 absence sur 37 séances en 10 ans de fonction. Le vice-président que je suis, te remercie chaleureusement pour ça. Nous te remercions, parce*

que les sujets débattus étaient parfois techniques sur le plan juridique et délicat sur le plan émotionnel. Il fallait être au point pour faire juste et c'est ce que tu as toujours fait. Une grande préparation de ta part pour nos séances, de nombreux et longs téléphones avec le préfet, je ne serais pas étonné d'ailleurs que tu aies plus de facilité à réciter le numéro de Monsieur Morand de tête que celui de Nicole... Même si la réponse favorite du magistrat a une question compliquée était souvent « Dans cette situation, il faut faire preuve de bon sens Monsieur Oulevay » J'ai l'impression que tu as réussi à suivre ce conseil. Tu as toujours mené les débats de manière neutre, en sachant trancher lorsque c'était nécessaire et en ne laissant jamais le désordre s'installer dans notre conseil, grâce à ton sang-froid et ta bonne connaissance des articles de notre règlement. Et à ton caractère bien affirmé également. C'est qu'il peut avoir la tête dur Norbert et ce n'est pas le système d'irrigation à Perroud qui dira le contraire... Nous avons eu le plaisir de dépouiller ensemble lors des votations a de nombreuses reprises. Avec un Norbert au comble du stress afin de ne pas être la dernière commune à rendre les résultats, à ne pas commettre de fautes que ce soit au niveau légal ou au niveau de remettre tout exactement en place à l'administration communale, stylo bille compris. Je crois que tous les membres du bureau ont déjà vécu cette situation lors de ces dépouillements avec Norbert, où, en cours de compter les bulletin, 256-257-258-.... Norbert débarque: Ça joue ? Julien c'est bon ? Joris ? Alors attention, très important, parce que je ne veux pas d'histoire hein, alors l'ouvre-lettres guerrier Massaï en bois, il faut bien le remettre dans le tiroir ou vous l'avez trouvé. Bon je redescends vérifier si ça va en bas hein. Oui oui, et nous qui avons perdu le fil de notre décompte, on recommence à compter depuis le début. Blague à part, nous, ou en tout cas moi, avons beaucoup appris de ta présidence. Tu as mis la barre haut pour le prochain premier citoyen de la commune, bonne chance Julien... ça a été un plaisir de t'accompagner au sein du bureau durant toutes ces années. Au nom de l'ensemble du bureau, je te dis un grand merci et tout de bon. »

Au nom du bureau, il lui remet ensuite une petite enveloppe cadeau.

Monsieur Norbert Oulevay, Président, prend la parole à son tour : « Nous voici donc arrivés au terme de cette législature... marquée par de nombreux débats, prises de positions, argumentations et votes divers. Je souhaite personnellement tirer un petit bilan de ces deux mandats de Président. Comme tout nouveau conseiller communal, j'ai découvert ce qu'était une interpellation, comment traiter un postulat ou une motion, faire voter des amendements à l'occasion de débats animés. J'ai peut-être dû assimiler un peu plus vite ces finesses démocratiques en tant que Président. Il n'est pas toujours aisé de pouvoir se positionner de manière neutre et réfléchie lorsque les prises de position concernent des sujets sensibles, et de pouvoir réagir en se référant au règlement de notre Conseil, au règlement de la LEDP ou face au Droit supérieur que l'on brandit. J'ai tenté de le faire au plus près de ma conscience, même si parfois j'aurais souhaité m'exprimer de manière plus engagée ou couper court à certaines dérives oratoires ! J'avais aussi parfois l'impression de devoir souvent répéter certaines règles ou points du règlement qui me paraissaient évidents, mais peut-être est-ce la fonction du président de le faire afin de pouvoir mener des débats de manière sereine ? J'espère donc que vous ne me tiendrez pas trop rigueur de certains de mes écarts, de mes prises de parole peut-être trop pédagogiques ou de m'être parfois quelque peu répété ! Je vous remercie sincèrement de m'avoir respecté, d'avoir fait preuve en certaines occasions de compréhension, même s'il n'est pas toujours aisé de mener des débats lorsque les esprits s'échauffent ! Je tiens encore sincèrement à remercier le Bureau de son investissement, de son sérieux et des échanges toujours cordiaux que nous avons eu. Un merci tout particulier à notre secrétaire hors Conseil... Cette fonction de l'ombre revêt une importance capitale, et j'ai eu la chance de pouvoir m'appuyer sur sa disponibilité et ses compétences en toutes circonstances. Voilà, je ne peux que souhaiter bon vent à notre futur Président, ainsi qu'à son Bureau, et souhaite que nous usions à bon escient des outils démocratiques mis à notre disposition en tant que conseiller ! Merci. Si le président du conseil doit mener des débats sereins et empreints de respect, il le peut grâce à l'Exécutif qui planifie, organise, étudie et propose... En effet, lorsque nous devons débattre de préavis municipaux, il est plus aisé de le faire lorsque les prises de position et argumentaires de la Municipalité sont pertinents et bien étayés. Je pense que nous devons donc sincèrement être reconnaissants du travail et de l'investissement de nos Municipales et Municipaux miliciens, avec à leur tête un syndic qui mène la barque. J'ai

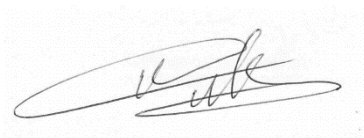
personnellement toujours été épaté par sa connaissance de tous les dossiers traités, tous dicastères confondus, et de sa « zen-attitude » en certaines circonstances lors de débats quelque peu houleux. Même si je pense que quelquefois ça devait bouillonner, il a toujours su garder le calme nécessaire afin d'éviter certains dérapages... Si la critique est très facile, on ne peut que respecter le travail, l'engagement et les compétences de notre Syndic. Même si nous nous sommes une fois fâchés au téléphone par rapport au choix d'un verbe utilisé à mauvais escient, Thierry me comprendra, j'ai toujours respecté et reconnu son investissement et ses connaissances. Je ne peux donc que lui souhaiter une agréable retraite de Syndic, et lui dire en votre nom ... merci. (Je souhaite par la même occasion bon vent à notre nouveau Syndic..., fraîchement assermenté...) »

Il remet ensuite une petite attention à la secrétaire du Conseil.

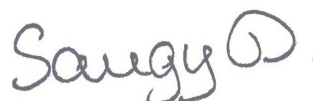
Monsieur Thierry Salzmann, Syndic, remercie l'assemblée d'avoir consacré sa soirée pour le bien de la commune, la remercie pour son engagement tout au long de la législature. Il gardera personnellement un souvenir très fort de ses différents mandats au sein de la Municipalité et plus particulièrement de celui de Syndic.

Le Président convie l'assemblée à la verrée offerte par la Commune.

L'assemblée est levée à 21 h 30.



Norbert Oulevay
Président



Dominique Saugy
Secrétaire